
RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation GREEN&CLEAN WD

Numéro d'identification UE UFI: 7910-Y0CC-N006-R2P6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits [PC]

désinfectant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

METASYS Medizintechnik GmbH

Florianistrasse 3

Österreich-6063 Rum bei Innsbruck

Téléphone: *43-512-205420

Télécopie: *43-512-205420-7

E-mail: sebastian.geiger@metasys.com

Service responsable de l'information: DES/ ENT

Renseignement téléphone: *43-512-205420

Renseignement fax: *43-512-205420-7

E-mail (personne compétente): sebastian.geiger@metasys.com

www.metasys.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf München *49-(0)89-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

description des dangers

Désignation des dangers:

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC. Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers pour la santé

Eye Irrit. 2

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Risques physiques

Flam. Liq. 3

consignes en cas de risques physiques

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Dangers pour l'environnement

Aquatic Chronic 3

consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Consignes en cas de risques physiques:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes en cas de risques pour l'environnement:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Informations générales:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient . Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1/3.2 Substances/Mélanges

Composants dangereux

ethanol	45 %
CAS 64-17-5	
EC 200-578-6	
INDEX 603-002-00-5	
Flam. Liq. 2, H225	
propan-2-ol	15 %
CAS 67-63-0	
EC 200-661-7	
INDEX 603-117-00-0	
Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336	
glyoxal...%	0,2 %
CAS 107-22-2	
EC 203-474-9	
INDEX 605-016-00-7	
Muta. 2, H341 / Acute Tox. 4, H332 / Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317	

citral	0,02 %
CAS 5392-40-5	
EC 226-394-6	
INDEX 605-019-00-3	
Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317	
(R)-p-mentha-1,8-diene	0,58 %
CAS 5989-27-5	
EC 227-813-5	
INDEX 601-029-00-7	
Flam. Liq. 3, H226 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410	
Didecyldimethylammoniumchlorid	0,2 %
CAS 7173-51-5	
EC 230-525-2	
INDEX 612-131-00-6	
Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

après contact avec la peau

Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec :

Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Informations complémentaires

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Chlorure d'hydrogène (HCl). Oxydes nitriques (NO_x). Monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Procédés de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser :

Eau.

Indications diverses

Éliminer immédiatement les fuites.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée disponible

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Indications diverses

Pour éviter les risques d'incendie, les matériaux contaminés doivent être stockés dans les récipients spécialement construits pour le stockage ou dans des conteneurs métalliques munis de couvercles étanches à fermeture automatique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart de:

Agents oxydants.

Le produit:

Inflammable. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Entzündliche flüssige Stoffe.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

température de stockage

Valeur 5 - 35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Agent	LTV	STV	remarque
64-17-5	Ethanol	960 mg/m ³ 500 ppm	1920 mg/m ³ 1000 ppm	
67-63-0	Propan-2-ol	500 mg/m ³ 200 ppm	1000 mg/m ³ 400 ppm	Switzerland
				Switzerland

LTV = valeur limite au poste de travail à long terme

STV = valeur limite au poste de travail à court terme

source: GESTIS International Limit Values (<http://limitvalue.ifa.dguv.de/>)

Procédé de surveillance ou d'observation.: GESTIS Analytical Methods (<http://amcaw.ifa.dguv.de/>)

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau

Protection des mains:

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués :

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile).

Caractéristiques exigées:

imperméable aux liquides.

Temps de pénétration (durée maximale de port) <8 h

Epaisseur du matériau des gants 0,1 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: <30 min

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
aspect
État

liquide

Couleur

incolore

Odeur

citron.

	paramètre	Méthode - source - remarque
	pH	neutre
	Point de fusion/point de congélation	non déterminé
	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 78 °C	
	Point éclair (°C) 23 °C	Point éclair (°C): DIN EN 22719 (10/2003: remplacé par DIN EN ISO 2719)
	Taux d'évaporation	non déterminé
	inflammabilité	non déterminé
	Limite supérieure d'explosivité 15 Vol-%	
	limite inférieure d'explosivité 2 Vol-%	
	Pression de la vapeur	non déterminé
	Densité de la vapeur	non déterminé
	Densité relative 0,89 g/cm ³ Temperature 20 °C	
	Solubilité dans les corps gras (g/L)	non déterminé
	Solubilité dans l'eau (g/L)	complètement miscible
	Soluble (g/L) dans	non déterminé
	Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
	Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
	Température de décomposition	non déterminé

9.2 Autres informations
Point de congélation <0 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'inflammation

10.4 Conditions à éviter

En cas d'échauffement:

Risque d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë >5000 mg/kg

Dose efficace

ETAmix calculé:

Espèce:

Rat.

Temps d'exposition: 48 h

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité pour la daphnia >10 mg/L

Dose efficace:

EC50:

Temps d'exposition: 48 h

espèce:

Daphnia magna

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Code des déchets conditionnement 070699

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

déchets non spécifiés ailleurs

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA- DGR)
14.1 N° UN	3175	3175	3175
14.2 Désignation officielle pour le transport	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ETHANOL, ISOPROPANOL)	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL, ISOPROPANOL)	Solids containing flammable liquid, n.o.s. (ETHANOL, ISOPROPANOL)
14.3 Classe(s)	4.1	4.1	4.1
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Non	Non	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable	non applicable	non applicable

Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Étiquette de danger	4.1
Code de classification	F1
Quantité limitée (LQ)	1 kg
Danger n° (code Kemler)	40
code de restriction en tunnel	E
catégorie de transport	2

Informations complémentaires - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Quantité limitée (LQ)	5
------------------------------	---

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Réglementations EU
autres réglementations (UE)
Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses :

96/82/EG, annexe I, partie 2: Observer les seuils quantitatifs des phrases R.

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral : 60 Pds %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Restriction(s) d'utilisation recommandée(s) :

Remarque:

Ne pas utiliser en milieu domestique.

Indications de changement

update Dez 2019: Sebastian Geiger

Références littéraires et sources importantes des données

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.